

Réunions d'information

Utiles et gratuites



Comprendre et préparer votre retraite

Vous approchez de l'âge du départ en retraite et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer. Venez vous informer pour préparer votre retraite, savoir comment l'obtenir...



pôle emploi

Assurance chômage et emploi par un particulier (Animée par PÔLE EMPLOI)

Obligations de l'employeur vis-à-vis de son salarié dans le cadre de l'assurance chômage et présentation des règles de cumul d'une activité avec une indemnisation chômage.



Fepem
FÉDÉRATION DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE

Le Chèque Emploi Service Universel : mode d'emploi

Votre employeur vous rémunère ou vous rémunérez votre salarié par le biais du CESU. La FEPEM vous informe sur ce dispositif, sur vos droits, vos devoirs et sur toutes les questions concernant la relation de travail à domicile (contrat de travail, rémunération, rupture...)

Prévention des risques professionnels à domicile

Les salariés du secteur des services à la personne sont confrontés à des risques professionnels. Qu'ils soient liés aux troubles musculo-squelettiques, à la manipulation de produits d'entretien ou aux déplacements professionnels, ces risques font l'objet d'actions de prévention spécifiques mises en oeuvre par l'IRCEM. Nous vous invitons à les découvrir.

Code de la route : testez vos connaissances !



Prendre la route, dans le cadre professionnel ou personnel, comporte des risques. Afin de sécuriser vos déplacements, nous vous invitons à tester, de façon ludique, vos connaissances. Cette action de prévention est développée dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Prévention Routière.

Programme

Mercredi 24 août 2016

Horaire	Thème des réunions d'information	Public concerné
9h00 - 10h00	Comprendre et préparer votre retraite	Salariés du Particulier Employeur, Assistants Maternels
10h00 - 11h00	Assurance chômage et emploi par un particulier	Salariés du Particulier Employeur, Assistants Maternels, Particuliers Employeurs, Parents Employeurs
11h00 - 12h00	CESU : mode d'emploi	Salariés du Particulier Employeur, Particuliers Employeurs
14h00 - 15h00	Prévention des risques professionnels à domicile	Tout public
15h00 - 16h00	Code de la route : testez vos connaissances !	Tout public

Des conseillers IRCEM sont également à votre disposition de 9h à 17h.

Pas besoin de rendez-vous pour les rencontrer ! Ils répondront à vos questions et pourront vous renseigner sur les services et informations que l'IRCEM met gratuitement à votre disposition.